



Département des  
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE  
VERSAILLES

CANTON DE  
VERSAILLES-SUD

République Française  
**MAIRIE de CHATEAUFORT**

**COMPTE - RENDU  
DE LA  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2012**

La séance est ouverte à 20h30.

Etaient présents : MM. P. PANNETIER, D. DUMOULIN, E. DUPONT, P. BERQUET, Mmes P. GISLE, I. JACQUES, F. FORZANI, M. Y. GOUNOT, Mme G. MORGUE, M. N. NICOLAS, Mmes S. GERMANICUS, G TILMANN, M. A. ROBLIN

Absent excusé : M. B. LERISSON, pouvoir à M. Y. GOUNOT

Absent : M. E. NIVET

Secrétaire de séance : Mme P. GISLE

**1/ Approbation des comptes-rendus de séance des conseils municipaux des 11 avril 2012 – 28 juin 2012 et 26 septembre 2012**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les comptes-rendus de séance des conseils municipaux des 11 avril 2012 – 28 juin 2012 et 26 septembre 2012

## **2/ Vote de la décision modificative n° 2 - Commune**

---

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de voter la décision modificative n°2, lequel se résume comme suit :

### **Section de fonctionnement**

#### **Dépenses**

Chapitre 023 :	67 058.00 €
Chapitre 011 :	33 377.00 €
<u>Chapitre 65 :</u>	<u>-7 497.00 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>92 938.00 €</b>

#### **Recettes**

Chapitre 013 :	23 000.00 €
Chapitre 42 :	4 000.00 €
Chapitre 73 :	54 000.00€
Chapitre 74 :	-3 000.00 €
Chapitre 75 :	3 500.00 €
Chapitre 76 :	5.00 €
<u>Chapitre 77 :</u>	<u>11 433.00 €</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>92 938.00 €</b>

### **Section d'investissement**

#### **Dépenses**

<u>Chapitre 21 :</u>	<u>211 458.00 €</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>211 458.00 €</b>

#### **Recettes**

Chapitre 023 :	67 058.00 €
Chapitre 10 :	21 900.00 €
<u>Chapitre 13 :</u>	<u>122 500.00 €</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>211 458.00 €</b>

## **3/ Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement 2013**

---

Préalablement au vote du budget primitif 2013, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2012. L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le conseil municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2012

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'appliquer l'article L 1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales concernant les dépenses d'investissement suivantes :

<b>2031 : Frais d'études</b>	<b>: 11 794.00 €</b>
<b>2111 : Terrains nus</b>	<b>: 1 000.00 €</b>
<b>2128 : Autres agencements et aménagements de terrains</b>	<b>: 4 250.00 €</b>
<b>21311 : Hôtel de Ville</b>	<b>: 292.50 €</b>
<b>21312 : Bâtiments scolaires</b>	<b>: 38 558.75 €</b>
<b>21318 : Autres bâtiments publics</b>	<b>: 80 250.00 €</b>
<b>2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques</b>	<b>: 1 082.50 €</b>
<b>2188 : Autres immobilisation corporelles</b>	<b>: 53 249.17 €</b>
<b>2315 : Installations, matériel et outillage techniques</b>	<b>: 62 500.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>: 252 976.92€</b>

#### **4/ Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à la majorité (M. Y. GOUNOT ne prenant pas part au vote)

**DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1200 € au Comité des Fêtes. **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal

#### **5/ Suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15 novembre 2012,

Filière : technique

Cadre d'emploi : C

Grade : adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe :  
- ancien effectif 1  
- nouvel effectif 0

**DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

#### **6/ Rémunération des agents recenseurs – recensement de la population 2013**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de rémunérer 3 agents recenseurs suivant le forfait de : 700€

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget correspondant.

## **7/ Autorisation donnée au maire pour ester en justice**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à ester en justice auprès du Tribunal de Grande Instance de Versailles, dans une instance contentieuse afin de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

## **8/ Dissolution du Syndicat Intercommunal d'études, d'urbanisme et d'aménagement de la Haute Vallée de Chevreuse et répartition des excédents aux communes sortantes (SIEUAHVC)**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la dissolution du syndicat intercommunal d'études, d'urbanisme et d'aménagement de la Haute Vallée de Chevreuse (SIEUAHVC).

**ACCEPTE** ces clés de répartition des excédents du SIEUAHVC lors de sa dissolution et dont l'actif du S.I.E.U.A.H.V.C. sera réparti entre les communes membres, sur la base du nombre d'habitants (population communale, selon le dernier recensement de l'INSEE)

## **9/ Avenant n° 4 au contrat de concession de distribution d'eau potable**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de l'avenant n° 4 portant sur les modifications des conditions d'application du plafonnement des factures et le maintien de la durée initiale de la concession jusqu'au 30 mai 2018.

**AUTORISE** le Maire à signer toute pièce s'y rapportant.

## **10/ Demande de subvention au Conseil Général des Yvelines – tableau numérique interactif (TNI) Ecole Primaire**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**SOLLICITE** une subvention du Conseil Général des Yvelines pour le projet d'équipement d'un tableau numérique interactif de l'école primaire pour la classe de CM1, pour un montant de 3344,48€ HT soit 4000€ TTC

**DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention à ce titre

**S'ENGAGE** à financer l'opération de la façon suivante :

- par le budget communal
- par la subvention (Conseil Général)
- par la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

**DIT** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2012, article 2313 section d'investissement et **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée

**11/ Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) – tableau numérique interactif (TNI) Ecole Primaire**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour le projet d'équieement d'un tableau numérique interactif de l'école primaire pour la classe de CM1, pour un montant de 3344,48€ HT soit 4000€ TTC

**DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. programmation 2013

**S'ENGAGE** à financer l'opération de la façon suivante :

- par le budget communal
- par la subvention (Conseil Général)
- par la subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

**DIT** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2012, article 2313 section d'investissement et **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée

**12/ Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général des Yvelines pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et la mise en comrité de l'assainissement de l'école primaire**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement et la mise en conformité de l'assainissement de l'école primaire, au taux le plus élevé. **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement et la mise en conformité de l'assainissement de l'école primaire, au taux le plus élevé.

**SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement et la mise en conformité de l'assainissement de l'école primaire, au taux le plus élevé. **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines pour la réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement et la mise en conformité de l'assainissement de l'école primaire, au taux le plus élevé.

**13/ Convention d'accès aux habitants de Châteaufort à la déchetterie de Magny les Hameaux**

---

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la nouvelle convention établie entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la commune de Magny les Hameaux. **EST informé** qu'une annexe à cette convention sera établie reprenant les nouvelles modalités de passage à la déchetterie et le futur règlement intérieur.

**14/ Avis sur l'enquête parcellaire sur le territoire des communes de Palaiseau, Saclay Vauhallan et Villiers le Bâcle dans le département de l'Essonne et Châteaufort dans le département des Yvelines en vue de la cessibilité des terrains nécessaires à l'aménagement de la RD 36 en une infrastructure multimodale**

---

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix CONTRE, M. D. DUMOULIN, 1 Abstention Mme I. JACQUES)

**REFUSE** de céder l'intégralité de la parcelle ZC 62.

**S'OPPOSE** à la demande telle que formulée par le Département de l'Essonne dans son courrier du 15 juin 2012 et **DEMANDE** que les parcelles sus indiquées soient acquises au prix fixé par les domaines.

**DEMANDE** la révision de l'enquête parcellaire tenant compte de l'accès à la parcelle ZC 20

La séance est levée à 22h45.

**Le Maire,**

**Patrice PANNETIER**